



Novembre 2025

Raison d'être et missions du Comité national du diaconat – CND

Le CND est un service de la Conférence des évêques de France intégré au pôle Acteurs de l'Église.

Selon les nouveaux statuts de la Conférence des évêques de France¹, le pôle Acteurs de l'Église accompagne les questions liées aux ministères ordonnés et institués, à la vie consacrée, aux missions et à l'engagement des laïcs. Il porte une attention particulière à la formation initiale et continue des acteurs, ainsi qu'à la vie synodale de l'Église. Il encourage les associations de fidèles et veille à leur ecclésialité. Il promeut une culture de la juste relation pastorale et éducative.

La Commission du pôle Acteurs de l'Église, en vertu de la mission qui lui est confiée au sein de la Conférence des évêques de France, confirme la mission du Comité national du diaconat présidé par un évêque nommé, après consultation du Président de la Commission, par le Conseil permanent.

Raison d'être du CND

Instance de l'Église catholique en France, le Comité national du diaconat reçoit pour mission d'accompagner le développement du diaconat dans les diocèses en France et inscrit son action dans le cadre d'une Église synodale².

Le Comité national du diaconat promeut le diaconat dans une dynamique missionnaire et sert la communion diaconale dans les diocèses et l'Église en France. Il est au service de la Commission du pôle Acteurs de l'Église et des évêques de France ainsi que des responsables diocésains du diaconat et des différents services de la Conférence des évêques de France.

Par ses outils de communication, le Comité national du diaconat a le souci d'informer sur le diaconat.

Missions du CND

Organisme d'étude, de consultation et de dialogue institutionnel, le CND :

- ✓ favorise une réflexion sur le diaconat, avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment ceux du pôle Acteurs de l'Église ;
- ✓ fait connaître et suscite la réflexion théologique sur le diaconat, en lien avec les autres ministères ordonnés, les nouveaux ministères institués et les missions des fidèles laïcs ;

¹ Statuts adoptés en assemblée plénière le 7 novembre 2023 par le collège épiscopal défini par l'article 49 des statuts alors en vigueur puis modifiés le 20 mars 2024 selon l'article 50 des nouveaux statuts et approuvés par le Dicastère des évêques le 24 avril 2024.

² Cf. XVI^e Assemblée générale ordinaire du synode des évêques, *Pour une Église synodale : communion, participation, mission*, Document final, 26 octobre 2024 : « En cheminant avec un style synodal, dans l'entrelacement de nos vocations, de nos charismes et de nos ministères, en allant à la rencontre de tous pour porter la joie de l'Évangile, nous pouvons vivre la communion qui sauve, avec Dieu, avec l'humanité entière et avec toute la création. » DF 154.

- ✓ observe la réalité du diaconat en France pour aider à une relecture, spécialement en ce qui concerne l'interpellation, le discernement, la formation des candidats, l'appel au diaconat et les missions des diacres ; l'accompagnement des diacres et de leurs proches ;
- ✓ informe la Commission du pôle Acteurs de l'Église de toutes questions intéressant le diaconat : documents du Saint-Siège, recherches et pratiques en cours dans les diverses provinces et diocèses de France ou d'autres pays ;
- ✓ étudie les questions qui surgissent et celles qui lui sont proposées par le Président de la Commission du pôle Acteurs de l'Église. Il réalise les missions qui pourront lui être confiées.

Carrefour de rencontres et de partages, le CND :

- ✓ anime le réseau des délégués et responsables diocésains du diaconat (DRDD), ainsi que des fraternités diaconales particulières ;
- ✓ favorise le partage d'expériences et la réflexion sur les pratiques des diocèses, notamment en matière d'interpellation, de discernement, de formation, d'accompagnement, de missions des diacres ;
- ✓ apporte aux responsables diocésains du diaconat une aide et des outils leur permettant de mener à bien leur mission ;
- ✓ développe des propositions pour un meilleur accompagnement des diacres et de leurs proches : publications et outils, sessions, etc. ;
- ✓ communique sur les textes, déclarations, travaux et initiatives relatifs au diaconat ;
- ✓ participe à des rencontres avec les équipes de formation et de recherche sur le diaconat ;
- ✓ rassemble, diffuse et conserve les acquis fondamentaux.

Mise en œuvre

Le CND tient à jour le fichier du *Réseau des délégués et responsables diocésains du diaconat – DRDD*. Il organise une rencontre annuelle des DRDD et intervient à la demande dans les diocèses ou les provinces. Il publie le *Bulletin de liaison du CND* diffusé, selon les besoins, par messagerie électronique à tous les responsables du diaconat déclarés par les diocèses ou les fraternités particulières.

Il peut organiser des rencontres nationales, en lien avec d'autres instances. Par exemple : le 11 octobre 2023, une journée d'études : *Pourquoi des diacres ? Au service d'une Église missionnaire* avec les Facultés Loyola Paris ; en février 2025, le Jubilé des diacres à Rome regroupant 600 participants, diacres et proches.

Chargé d'une mission d'observatoire, il tient à jour la *Base nationale des diacres*, base nominative qui permet le suivi statistique du développement du diaconat à partir des notifications d'ordinations, de décès, de changement de diocèse, de sortie du ministère, etc. par les délégués diocésains.

Le CND publie *Diaconat Aujourd'hui – La Revue*, « *En Église, diacres pour le monde* », *Diaconat Aujourd'hui – La Lettre* par messagerie électronique) en lien avec *Diaconat Aujourd'hui – Le Site*, <https://diaconat.catholique.fr/>.

L'UADF – Union des associations diocésaines de France est l'éditeur de *Diaconat Aujourd'hui – La Revue* ; le diacre coordinateur du CND en est le directeur de publication. Trois autres membres du CND participent de droit au comité de rédaction de *Diaconat Aujourd'hui – La Revue*.

Pour toutes ces missions, le lien et la coordination avec les services de la Conférence des évêques de France sont assurés par le diacre coordinateur et le secrétaire. Le budget de fonctionnement est intégré à celui du pôle Acteurs de l'Église.